

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 septembre 2011 à 19h00

Présents : M. TEMPERTON Maire, Mr DUQUESNE 1er Adjoint – Mme PESLE 2eme Adjoint – M. THOMAS 3ème Adjoint - MMES DE ARAUJO – LE BRETON – MALEVILLE - Messieurs LHUISSIER – PIEDELEU - GILLES – HEURTEVENT – MENG – BARIL

Absente excusée : Mlle LE STUM

PROCURATION : Mlle COUSIN à M. PIEDELEU

Secrétaire de Séance / Mme Maleville

LE QUORUM CONSTATE

Le compte-rendu de la séance du 4 juillet 2011 ne donne lieu à aucune remarque de la part des membres du Conseil, il est adopté à l'unanimité.

I - REFECTION DES TROTTOIRS ET CHAUSSEE, ALLEE DES FRESNES ET

Trois candidats ont répondu. L'entreprise Gagneraud est retenue après comparatif par la commission d'attribution, pour un coût total 41 640 € ht (49 801.44 € ttc). Les trottoirs seront recouverts d'un enrobé rouge.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, entérine le choix de la commission d'attribution.

Les travaux sont faits simultanément avec les travaux d'assainissement pilotés par La Créa. Ils démarreront lundi 12 septembre prochain, pour une durée d'environ 1 mois.

Les riverains ont été prévenus.

II - RECOUVREMENT DE MISE EN FOURRIERE

Un véhicule gênant lors de la foire à tout du 14 juillet a été transporté sur le terrain de foot.

Une LRAR a été adressé au propriétaire qui n'a pas accusé réception.

C'est donc à la Mairie de payer 171,76 € au dépanneur.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents autorise Monsieur le Maire à recouvrer cette somme auprès du propriétaire du véhicule.

**III - CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT PUBLIC NORMANDIE
IMPRESSIONNISTE / ADHESION ET PARTICIPATION DE LA COMMUNE**

Les statuts de l'Association Normandie Impressionniste évoluent vers un groupement d'intérêt public.

Pour devenir membre adhérent, une contribution, proportionnelle au nombre d'habitants, a été demandée à chaque commune ayant bénéficié d'une subvention lors de la dernière manifestation Normandie Impressionniste ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à la majorité des membres présents décide d'adhérer au GIP NORMANDIE IMPRESSIONNISTE, pour la somme de 500 €.

**IV – CONVENTION CADRE POUR L'ADHESION A L'ENSEMBLE DES SERVICES
FACULTATIFS DU CENTRE DE GESTION**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le Centre de Gestion de la Seine Maritime assure pour le compte des collectivités et établissements affiliés des missions obligatoires prévues par la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984. Notamment, il lui revient de mettre en œuvre les concours et examens professionnels, la bourse de l'emploi ou encore le fonctionnement des instances paritaires (CAP, CTP) etc..

Au-delà des missions obligatoires, le CdG 76 se positionne en tant que partenaire « ressources humaines » des collectivités par la mise à disposition d'autres missions dites optionnelles. Dès lors, ces missions sont proposées par le CdG 76 afin de compléter son action et d'offrir aux collectivités un accompagnement quotidien en matière de gestion des ressources humaines.

Le CdG 76 propose ainsi une convention cadre permettant, sur demande expresse de la collectivité, de faire appel aux missions proposées en tant que de besoin.

Après conventionnement la collectivité peut, le cas échéant, déclencher la ou les mission(s) choisie(s) à sa seule initiative et ainsi faire appel aux missions suivantes :

- conseil et assistance chômage
- conseil et assistance précontentieux et contentieux en ressources humaines

- réalisation des dossiers CNRACL
- réalisation des paies
- missions archives
- conseil et assistance au recrutement
- missions temporaires
- médecine préventive **
- aide à la réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels
- inspection en matière d'hygiène et de sécurité
- toute autre mission proposée par le centre de gestion

*** la mission de médecine préventive est sollicitée par une convention d'adhésion qui prévoit les modalités de sa réalisation, les autres missions sont sollicitées par un formulaire de demande de mission ou de travaux.*

Monsieur le Maire rappelle que la mise en œuvre du statut de la fonction publique territoriale étant devenue un enjeu stratégique majeur en raison de sa complexité et de son incidence sur la gestion de la collectivité, ces missions permettent d'assister les élus dans leur rôle d'employeur. Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de prendre connaissance du dossier remis par le centre de gestion de la seine maritime.

Après en avoir délibéré et à la majorité des membres présents décide :

Article 1 : Adhérer à la convention cadre d'adhésion aux missions optionnelles du centre de gestion de la seine maritime

Article 2 : Autoriser Monsieur le Maire à signer les actes subséquents.

VIII – QUESTIONS DIVERSES

- 1) **Rentrée scolaire** : la rentrée s'est bien passée avec 78 élèves inscrits, dont 68 déjeunent à la cantine. Le poste d'adjoint d'animation créé le 5 juillet 2010 va donc être pourvu à raison de 45 minutes par jour en période scolaire.
- 2) **Transports scolaires** : Devant l'augmentation de 430% des tarifs des transports scolaires à la rentrée 2011 et devant les dysfonctionnements constatés, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité des membres présents décide d'alerter le Département et la CREA

1 - Le Conseil Municipal déplore la qualité du service des transports scolaires depuis la rentrée 2011 (horaires non respectés, bus absents ou non signalisés)

2 - Il s'émue de la politique tarifaire : le forfait annuel étant passé de 30€ à 130€ !

L'intervention de Madame Tocqueville, représentant les petites communes, est sollicitée pour relayer ces deux remarques.

PLUS RIEN A L ORDRE DU JOUR LA SEANCE EST LEVEE A 20h07